

# inf

## éliminati

## Informations en cas d'élimination d'instruments à usage unique

### Fiche pratique de la Commission écologie VZK/H+

#### PASSAGE D'UNE INSTRUMENTATION À USAGES MULTIPLES À UNE INSTRUMENTATION À USAGE UNIQUE

Quelques hôpitaux et cliniques sont en train d'évaluer s'ils doivent renoncer à leurs instruments chirurgicaux à usages multiples pour passer à des instruments à usage unique. Ils sont motivés par les procédures de probation laborieuses soumises à accréditation mais aussi par des raisons de coûts.

#### DES INSTRUMENTS À USAGE UNIQUE PRÉSENTÉS COMME RECYCLABLES

Certains fournisseurs assurent qu'ils sont en mesure de recycler les instruments à usage unique.

*Mais un recyclage complet n'est pas possible actuellement en Suisse pour les raisons suivantes.*

#### PAS DE FONDERIE EN SUISSE POUR LES MATÉRIAUX EN ACIER DE HAUTE QUALITÉ

Afin de répondre aux exigences posées pour le matériel chirurgical, les instruments à usage unique sont fabriqués dans des aciers de haute qualité. Il n'y a plus, en Suisse, de fonderie qui accepte ces alliages d'acier de haute qualité. Tous les alliages d'acier inoxydable, qui ont une température de fusion très élevée, sont exportés actuellement à l'étranger.

#### LE MÉLANGE D'ALLIAGES DIFFÉRENTS N'EST PAS AUTORISÉ POUR LE RECYCLAGE

Les fondeurs veulent être certains qu'aucun alliage différent ne soit mêlé à l'acier recyclé. Plusieurs alliages d'acier au chrome sont utilisés pour la fabrication d'instruments chirurgicaux à usage unique. Par conséquent, un tri par alliage dans les hôpitaux et les cliniques pour l'élimination de ces instruments impliquerait un effort considérable.

#### LES INSTRUMENTS À USAGE UNIQUE UTILISÉS SONT CLASSÉS EN SUISSE PARMIS LES DÉCHETS SPÉCIAUX PRÉSENTANT UN RISQUE DE CONTAMINATION, D'INFECTION OU DE BLESSURE

En Suisse, les instruments chirurgicaux utilisés sont classés à double titre comme des déchets spéciaux. D'une part, ils sont considérés comme présentant un risque d'infection ou en tout cas de contamination car ils sont potentiellement contaminés par des matières infectées provenant des patients. D'autre part, ils sont aussi considérés comme des déchets médicaux spéciaux présentant un risque de blessure. Même si les instruments sont désinfectés, resp. stérilisés, avant l'élimination, ils restent classés par la loi parmi les déchets spéciaux présentant un risque de blessure.

#### L'ENTREPRISE D'ÉLIMINATION DOIT ÊTRE AU BÉNÉFICE D'UNE AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS SPÉCIAUX – L'EXPORTATION EST COMPLEXE

Pour pouvoir accepter des déchets spéciaux – et pas seulement les transporter – l'entreprise d'élimination doit être au bénéfice d'une autorisation de prise en charge des déchets spéciaux délivrée par le canton concerné. L'exportation de déchets spéciaux est soumise à autorisation par la Confédération. La demande d'exportation (notification) doit être envoyée à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Une autorisation n'est délivrée que si l'usine d'élimination étrangère est au bénéfice d'une autorisation de prise en charge pour les déchets en question et si elle remplit au minimum les exigences techniques imposées en Suisse. En outre, la demande d'exportation doit être accompagnée d'une déclaration de prise en charge des déchets et d'une autorisation de transport à travers les pays concernés.

L'exportation de déchets spéciaux à l'étranger implique donc la mise en place d'une procédure fastidieuse et complexe au cours de laquelle il convient de passer des accords et de requérir des

autorisations auprès du canton, de la Confédération et du pays d'exportation.

#### TRANSPORT JUDICIEUX SEULEMENT POUR DE GRANDES QUANTITÉS

Avant d'entreprendre la mise en place d'une filière de recyclage, on devrait s'assurer que l'effort en vaut vraiment la peine du point de vue des quantités. Si l'on considère que les différents alliages doivent être séparés, il faudra un certain temps pour accumuler une quantité suffisante de chaque sorte pour qu'un transport à l'étranger puisse être organisé. De telles quantités ne peuvent être rassemblées dans un délai raisonnable par un seul hôpital. Une solution commune associant d'autres hôpitaux et cliniques serait vraisemblablement incontournable.

#### ENCOURAGER UNE SOLUTION COMMUNE À PLUSIEURS HÔPITAUX ET CLINIQUES ?

La Commission écologie VZK/H+ s'est demandé si elle souhaite qu'un tel recyclage soit traité en commun. En raison des considérations évoquées ci-dessus et des quantités actuelles d'instruments à usage unique, elle a estimé que cette question était pour le moins prématurée.

#### RÉSUMÉ ET ÉLIMINATION CONFORME

Les instruments à usage unique ne peuvent être recyclés en Suisse. La Commission écologique VZK/H+ constate que, dans les conditions actuelles, le coût d'un recyclage à l'étranger est très élevé. D'un point de vue écologique, il convient aujourd'hui de donner la préférence aux instruments à usages multiples.

Pour éliminer les instruments à usage unique de manière conforme, les hôpitaux et cliniques doivent les confier aux entreprises d'élimination disposant d'une autorisation de prise en charge des déchets spéciaux présentant un risque de blessure (code de déchet 18 01 01) ou un risque infectieux (code de déchet 18 01 03).

# Modèle de concept écologique

## Fiche d'information Elimination des instruments à usage unique

La commission Ecologie VZK/H+ s'est penchée sur les aspects écologiques des instruments à usage unique ou multiple et a fixé les principaux points dans une fiche d'information.

### CONCEPT ÉCOLOGIQUE: TABLEAU MODÈLE POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA SANTÉ

La Commission Ecologie a élaboré pour les hôpitaux et les établissements médico-sociaux un modèle de concept écologique sous la forme d'un « Tableau-type sur l'élimination des déchets dans le secteur de la santé ». Ce concept, qui a fait ses preuves dans la pratique, vient compléter le manuel « Ecologie et élimination ».

Le modèle de concept écologique présente non seulement les déchets médicaux traités dans le manuel, mais aussi les déchets à collecter dans les établissements en vue du recyclage, c'est-à-dire le papier / carton, le plastique (PET), les déchets verts, l'aluminium, le fer-blanc et le verre.

Le concept montre sous une forme condensée comment manipuler correctement et en toute sécurité les déchets du secteur de la santé. Il offre par ailleurs de l'espace pour noter des indications spécifiques à l'établissement. Sur demande, H+ adresse aux membres un concept en format Word qui peut être adapté individuellement. Vous pouvez y compléter le formulaire directement sur votre PC avec les données relatives à votre entreprise, telles que le point de collecte interne, le numéro de la salle, la personne ou le service compétent pour le transport interne. La Commission Ecologie recommande de rendre ce concept accessible à tous les collaborateurs de l'établissement, en le laissant à disposition bien en vue dans un endroit approprié. |

Geissmann Papier AG  
Güterstrasse 5  
5605 Dottikon

info@geissmannpapier.ch  
www.geissmannpapier.ch

Tel: 056 616 77 77  
Fax: 056 616 77 78

Venez visiter notre boutique en ligne et  
profitez de notre assortiment!



shop.geissmannpapier.ch




### Emballages de Stérilisation

- sachets et gaines pour l'emballage manuel
- systèmes de contrôle de stérilisation
- papiers médicaux spéciaux
- films complexes pour machines à emballer à sachets plats ou thermoformés
- machines y appropriées






